



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 28910

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des agents de maîtrise de La Poste. Les sections syndicales CGT, CFDT, FO et SUD de La Poste à Orléans ont constaté l'évolution du métier et des compétences des agents de maîtrise, depuis la réforme de 1992. La fonction a évolué avec la gestion humaine et administrative des équipes locales et l'aspect commercial. Les syndicats demandent un indice supplémentaire de fin de carrière d'au moins 30 points par rapport à l'actuel dernier indice de 638 brut. Il lui demande quelle mesure entend prendre le ministère de tutelle pour reconnaître concrètement ce nouveau métier en concertation avec les personnes concernées.

Texte de la réponse

Les agents de maîtrise de La Poste assurent des responsabilités essentielles dans l'accompagnement de l'évolution des activités de La Poste, et dans la mobilisation des postiers sur les enjeux majeurs de l'entreprise. Afin de répondre aux attentes de ces agents, notamment en termes de déroulement de carrière, l'exploitant public envisage un ensemble de mesures de nature à mieux reconnaître le rôle et la professionnalisation de cette catégorie de personnels. Certaines d'entre elles ont des aspects statutaires qui font l'objet d'un examen attentif par les services du ministère chargé des postes et télécommunications en liaison avec les services du budget et de la fonction publique. Il apparaît actuellement prématuré de préjuger des résultats de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28910

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2458

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4330